

Bronze final (couches VII et VI)

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **26 (1983)**

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

8. Bronze final (couches VII et VI)

Trente à 60 cm de limon argilo-sableux jaune (couche VIII) séparent le Bronze ancien du Bronze final, qui occupe une épaisseur maximum de 80 cm (pl. 6/1 ; pl. 15). L'abondance des tessons qui en proviennent contraste avec la pauvreté des niveaux sous-jacents. Des empièvements marquent la base et séparent l'une de l'autre les couches VII (inférieure) et VI (supérieure). Les surfaces fouillées étant plus grandes, des structures apparaissent plus nettement que dans le Néolithique et le Bronze ancien. «Riches en objets pauvres», les niveaux VII et VI peuvent être attribués tous deux à la phase Hallstatt B 2 du Bronze final³⁹. Nous les examinerons successivement dans le cadre d'un même chapitre.

8.1 Couche VII

8.1.1 Structures

Au sommet de la couche VIII fut établi un *dallage* dont les éléments (dalles et petits galets) consistent essentiellement en gneiss (25 %), grès (22 %), calcaire (18 %), schiste (12 %). La proportion des roches réfractaires pourrait être interprétée comme l'indice d'un choix délibéré. En fait, la composition de la moraine correspond à cet échantillonnage. L'empierrement horizontal est visible sur une longueur de 13 m d'ouest en est, du caisson 4 au caisson 3 (pl. 6/1). Au-delà de cette limite, la couche VII se prolonge sur 10 m encore. Très dense dans le caisson 4 et la partie ouest du caisson 3, la proportion des pierres formant la base de la couche VII s'appauvrit dans la partie est du chantier, où l'on constate un redressement du sol à partir de la ligne 79.

Plusieurs décapages successifs furent nécessaires pour dissocier les éléments dont se compose le niveau gris-noir superposé au dallage, sur une épaisseur pouvant atteindre 20 cm. Une fouille minutieuse fut possible dans les caissons 4 (pl. 10 ; 11/2-3 ; 14/2), 1 (pl. 12/2 ; 20/2-3) et 5 (pl. 12/1). À partir des plans mentionnés ci-dessus (synthèse : pl. 5/2) et des stratigraphies (pl. 6/1), on constate quelques faits intéressants concernant l'habitat.

Les *concentrations de céramique* les plus fortes se trouvent dans le caisson 4, au-dessus du dallage dont la plupart des pierres sont rubéfiées. Ces vestiges sont demeurés en place, comme l'indiquent les raccords attestés entre les éléments d'un même vase (pl. 10/2-3) ou certains os (ci-dessous, p. 26 et 53).

Le second décapage de la couche VII (pl. 11/3) montre l'association de la céramique (dont 25 % envi-

ron des tessons, surcuits, sont boursoufflés, légers et cassants) avec d'abondants fragments d'argile rubéfiée, épais de 1 à 6 cm, dont une face (plane ou légèrement concave) est lisse, tandis que l'autre porte des empreintes parfaitement distinctes de branches ou baguettes (pl. 30/1). Quatre tores (ou torches), boudins d'argile circulaires, ont également été retrouvés (pl. 30/2-5) ainsi qu'une masse d'argile cuite en cours de pétrissage (pl. 30/6) et un percuteur en quart-zite (pl. 32/2).

Nous verrons plus loin ce qu'il y a lieu de penser d'un tel groupement de vestiges, reposant dans la matrice de limon sableux, truffée de petits charbons de bois en cet emplacement délimité par une rangée de blocs alignés nord-sud qui dépassaient de la masse de tessons et d'argile cuite (pl. 11/2). Deux blocs de dimensions particulièrement grandes doivent également être mentionnés.

D'autres concentrations de tessons apparaissent dans la paroi sud des caissons 3 et 2 (pl. 18) ainsi que dans la paroi nord du caisson 1 (pl. 19/2). Elles reposent sur la couche VIII, sans dallage intermédiaire.

Les pierres alignées entre les lignes 62 et 63 (pl. 11/2) évoquent un soubassement de *muret*. Le long de la ligne 78 et recoupant les lignes 31 à 33 existait, dans le caisson 5, un autre muret de pierres sèches dont une assise seulement nous est parvenue. Le plus gros bloc dont elle se compose mesure 47 cm. Orientation de la construction : nord-nord-est/sud-sud-ouest (pl. 12/1). Nous devons à Marc Weidmann la détermination des roches : calcaire marneux et métamorphique, grès molassique et préalpin, schiste quartzo-chloriteux, gneiss.

Signalons enfin que 3 m à l'ouest du caisson 4 fut observée hâtivement, à une profondeur de 2 m à 2 m 20, une couche foncée, riche en tessons, os et pierres rubéfiées. Quelques grandes pierres plates pourraient avoir appartenu au soubassement d'un autre muret.

La densité des 2 amas de tessons, bien distincts l'un de l'autre, est proportionnelle à l'épaisseur du substrat carbonneux. Quelques traits méritent encore d'être signalés :

– la grande dimension des tessons, dont plusieurs se raccordent à de courtes distances (pl. 10/2) et dans toute l'épaisseur du dépôt (pl. 10/3) ; la preuve est ainsi apportée que l'ensemble s'est constitué durant une période brève et n'a subi que peu de remaniements ultérieurs ;

– les relations existant entre l'amas sud-ouest et l'amas central sont représentées sur la planche 10 (fig. 2) ; la direction préférentielle des déplacements correspond à un trajet d'ouest en est ;

39. GERSBACH 1951.

40. Les quelques tessons de la rigole (pl. 10/1) appartiennent au même dépôt que l'ensemble visible sur le plan 11/3.

– la limite orientale de l'amas central est rectiligne et franche (pl. 11/3) ; les tessons n'ont pas dépassé une frontière que marquait vraisemblablement une paroi ;

– lors de la poursuite du décapage, il est apparu qu'une étroite rigole nord-sud, profonde de 5 à 10 cm, se trouvait dans la zone séparant les deux amas (pl. 10/1 et 13/2) ; son remplissage consistait en limon gris et charbons de bois, quelques pierres, des tessons très petits et arrondis, érodés ; il est vraisemblable que cette dépression à la surface de la couche VIII soit due à la chute prolongée de l'eau tombant d'un toit ; c'est aussi selon cet axe que se sont produits quelques déplacements de tessons (pl. 10/2) ;

– entre le dallage et les premiers tessons existe une couche limoneuse stérile épaisse de 5 à 10 cm ; on peut y voir soit un dépôt sédimentaire naturel, soit un aménagement du sol destiné à régulariser la surface de l'empierrement ; nous penchons pour la seconde hypothèse ;

– la surface de la couche VII (pl. 11/2) est pauvre en tessons dans sa partie occidentale, mais comporte des fragments de grande dimension dans sa moitié est qui dut être moins piétinée.

Un foyer fut observé lors de la fouille du caisson 3 (pl. 5/2) ; deux grosses pierres inclinées, rubéfiées sur leur face sud-est, bordaient un espace semi-circulaire charbonneux ; le reste de cette structure de combustion n'a pu être dégagé car elle se poursuivait sous la canalisation du chauffage à distance ; le sol n'étant pas rubéfié, on peut supposer qu'il s'agit d'un foyer allumé occasionnellement et n'appartenant pas à l'aménagement domestique.

Deux autres foyers ont été signalés. L'un se trouvait sous le mur est du promenoir du cloître ; il consistait en une surface plane, circulaire, rubéfiée, de faible épaisseur (2-3 cm) et d'un diamètre d'environ 1 m 20 ; aucune pierre n'en faisait partie ; le sol était noirci par du charbon de bois. L'autre apparut dans le caisson 2 (pl. 5/2), au cours de la rapide progression du terrassement ; il fut détruit avant d'avoir été photographié, mais se remarque dans la stratigraphie 3 de la planche 6, entre les points 31 m 40 et 32 m 70 ; les pierres profondément rubéfiées témoignent d'un feu intense et répété.

Seize mètres à l'est de la rigole du caisson 4, d'autres structures apparurent dans le caisson 1 (pl. 5/2) ; là aussi, un *caniveau* orienté nord-sud fut dégagé ; des pierres de dimensions diverses et des tessons recouvrent irrégulièrement la surface de la couche VIII qui accuse un faible pendage d'est en ouest. Un effet de cloison apparaît dans la répartition des tessons à la surface du niveau VII (pl. 20/2) ; parmi ces fragments fut découvert un brunissoir (pl. 1/3).

8.1.2 Trouvailles

8.1.2.1 Flore

Les charbons de bois sont beaucoup plus fermes et mieux conservés que dans les couches X et IX. Le hêtre y prédomine (*Fagus*, 38 ex.), suivi du chêne (*Quercus*, 6 ex.), du noisetier (*Corylus*, 6 ex.), du frêne (*Fraxinus*, 5 ex.), du sapin (*Abies*, 4 ex.), de l'érable (*Acer*, 4 ex.) et du sureau (*Sambucus*, 1 ex.).

«L'ensemble n'est pas aisé à interpréter car il faut tenir compte, de toute manière, d'un choix dû à l'homme. Il est toutefois frappant que le hêtre apparaisse, pour la première fois, dans le niveau VII et y soit déjà représenté par un pourcentage élevé. On peut cependant douter que ces trouvailles révèlent la migra-

tion du hêtre car celle-ci est attestée beaucoup plus tôt dans les diagrammes polliniques. L'intérêt des trouvailles de la Cité réside dans la possibilité d'effectuer de telles constatations ailleurs que dans les stations littorales, où les conditions écologiques se présentent de manière différente» (F. Schweingruber).

8.1.2.2 Faune

Les vestiges osseux appartiennent au bœuf, au porc, au mouton et (ou) à la chèvre, au chien ainsi qu'au cerf. Les 3 premiers groupes prédominent nettement. Vingt-trois raccords entre fragments ont été constatés, témoignant du faible déplacement des reliefs culinaires.

8.1.2.3 Céramique

Des fragments appartenant à 219 récipients au moins (dont 212 identifiables) proviennent des 70 m² du niveau VII qui furent dégagés. La concentration en vestiges, comme nous l'avons indiqué, variait considérablement d'un secteur de la fouille à l'autre. Des amas de céramique se trouvaient groupés dans le caisson 4, parmi les charbons, pierres rubéfiées et fragments d'argile à empreintes de branchages. Les caissons 1 et 2 en livrèrent également de grandes quantités (sans spécimens surcuits, toutefois) tandis que le caisson 3 en était moins prodigue. Les planches 21-29 présentent la quasi-totalité des rebords, décors et fonds. On remarquera qu'en dépit des grands efforts consacrés à la restauration, aucun profil complet n'a pu être reconstitué. La très forte fragmentation du matériel ne permet donc pas de conclusions définitivement étayées sur la forme générale des vases, dont il n'est pas possible de raccorder fonds et rebords. Il ne faut cependant s'attendre à aucune surprise dans ce domaine ; les tessons dont nous disposons correspondent à l'inventaire classique de la phase Hallstatt B2 du Bronze final.

Un facteur de fragmentation déterminant tient aux grandes dimensions d'écuellenes et de jarres particulièrement exposées à la rupture. La céramique de petite taille est, en effet, peu fréquente à la Cité (pl. 29/9-10, 12-13).

Ecuelles, jattes, jarres et pots représentent la grande majorité des types recensés. Un rebord ne suffit d'ailleurs pas toujours à déterminer la catégorie de récipients à laquelle on a affaire.

Technologie

L'état actuel des tessons ne permet généralement plus d'y contrôler l'état des surfaces, que l'on peut supposer polies dans certains cas. Le raclage, par contre, est attesté. Les jarres présentent des empreintes digitales résultant du façonnage (pl. 23/7). Les nuances vont du gris foncé à l'orange, plusieurs tonalités pouvant être réunies sur le même récipient. Le plus souvent, l'intérieur des parois est resté gris tandis que seules les surfaces s'oxydaient. Le grain du dégraissant varie en fonction de l'épaisseur moyenne des vases ; grossier dans la pâte des jarres, il est quasiment invisible dans la tranche des petits pots lissés.

Décor

La *peinture* ocre, attestée mais peu fréquente à l'extrême fin de l'âge du Bronze⁴¹, n'a été constatée que sur un seul tesson (fragment de paroi d'un pot de petite dimension).

Les décors *en creux* consistent en *cannelures horizontales* (pl. 29/19-20 et 23-30), groupées en 2 ou

41. VOGT, 1949/50, p. 218-219 ; GERSBACH 1951 ; RUOFF 1974, p. 31 ; RYCHNER 1974/75, fig. 2/1.

3 rangées juxtaposées ; en *lignes* horizontales peu profondes (pl. 29/22) ; en *impressions* réalisées à l'aide d'une pointe ou d'une baguette (pl. 28/25-26 et 28) ou au moyen de l'ongle (ex. : pl. 23/2-4, 11-14), voire du doigt (ex. : pl. 25/23-24).

Les *cordons rapportés* sont fréquents sur les jarres (pl. 24/1-8), et toujours marqués d'impressions digitales.

Plus fréquent encore est le *festonnage* de la lèvre des jarres, trait quasiment constant sur ces grands récipients ; l'effet produit évoque une torsade (pl. 23 ; pl. 24/1-2 ; pl. 25/23-32 ; pl. 26/1-10 et 14-17) ; une série d'impressions digitales obliques produisent cet effet, qui peut être obtenu (plus rarement) par pincement du rebord (pl. 23/10) ; la série de coups d'ongles est un procédé plus rare (pl. 26/11-13).

Typologie

L'*écuelle* est le seul récipient à corps simple représenté dans l'ensemble de la couche VII (pl. 21 et 22), à raison de 71 exemplaires. Il n'y a pas lieu de disserter longuement sur ce groupe, dont le diamètre moyen est de 31,03 cm ; la panse, parfois rectiligne (pl. 21/4, 12) mais généralement convexe (ex. : pl. 21/21 ; pl. 22/1-5) ; la lèvre, amincie (ex. : pl. 21/23, 26-31 ; pl. 22/1-16), souvent aménagée en rebord marqué d'un méplat interne (pl. 21/1-21 ; pl. 22/17-26) ; la base, aplatie (ex. : pl. 28/12-13) ; le décor, inexistant.

Récipient à corps complexe sans encolure, la *jatte* à bord rentrant manifeste plus timidement sa présence sur la colline (pl. 29/1-8).

Les *pots*, par contre, qui comportent une encolure simple, sont nombreux : on en compte 85 pour le moins (pl. 23 ; pl. 24/1-8 ; pl. 25-26 ; pl. 28). Le diamètre de l'embouchure est compris entre 6 et 48 cm environ ; celui de la base, entre 8 et 23 cm. Il va de soi qu'il y aurait lieu de regrouper de manière plus précise divers types à l'intérieur de cet ensemble, mais le caractère incomplet des profils n'autorise qu'une sériation sommaire. En particulier, il n'a pas été possible d'attribuer les 2 seules anses de l'ensemble (pl. 29/31-32) à une forme précise : pichet, amphore ou tasse – types certainement peu répandus ici. Parmi les pots, nous distinguons :

– les *jarres*, de grandes dimensions (diamètre de l'embouchure supérieur à 20 cm) et dont la pâte comporte un dégraissant grossier saillant en surface ; leur rebord peut être soit festonné (pl. 23/3-13, 15-17 ; 24 ; 25/23-32 ; 26/1-17, 26-28), avec ou sans adjonction d'un cordon en relief à impressions digitales (ex. : pl. 24/1-2), soit non décoré (pl. 25/1-18 ; 26/18-28 ; 28/25-28) ; le rebord est court, plus ou moins évasé, voire vertical (pl. 25/26-30) ou légèrement rentrant (pl. 25/23-25) ; dans la mesure où l'on peut rattacher des fonds de récipients à cette catégorie, on remarque que le décor d'impressions digitales, habituel à la jonction de l'encolure et de la panse, entoure quelquefois aussi la base (pl. 24/9-14 et 16-18) ; l'épaisseur des parois atteint dans certains cas 1,2 cm ; celle des fonds, 1,5 cm ;

– seul le critère de la dimension permet de distinguer des jarres les *pots à bord festonné* (pl. 23/1-2, 14 ; 26/9, 18), *incisé* (pl. 26/13) ou *non décoré* (pl. 25/19-22) ;

– les *pots à rebord en entonnoir* (pl. 27), qui présentent une encolure généralement plus développée que les types précédents et dont la pâte est plus fine que celle des jarres ; leur décor, lorsqu'il existe, consiste en cannelures ou lignes horizontales (pl. 29/19-30) ;

– des rebords minces attestent la présence peu fréquente d'une catégorie de *petits pots* particulièrement fins et soignés (pl. 29/9, déformé par surcuisson ; pl. 29/10-17) ; certains profils (pl. 29/16-17) pourraient appartenir à des plats creux plutôt qu'à des pots ;

– *divers* : l'encolure concave d'un pot d'environ 33 cm de diamètre (pl. 28/29) constitue un cas unique.

Argile cuite

Pl. 30/1 : un spécimen, parmi de nombreux autres fragments, de *crépi* accumulé dans la zone ouest du caisson 4 (pl. 11/3). L'argile orange à gros dégraissant (certains cailloux atteignent 2 cm) est peu cuite et friable. Les plus grands échantillons reconstitués ne dépassent pas 13 cm. Il existe 2 groupes de fragments : les uns de forme allongée, à section triangulaire et faces concaves de 4 à 5 cm de côté ; les autres en forme de plaques épaisses (3 à 5 cm), plates ou légèrement concaves d'un côté et marquées d'empreintes semi-circulaires allongées sur l'autre face, résultant du contact avec des baguettes d'un diamètre de 0,8 à 2 cm (figuré : fragment n° 7393)⁴².

Selon toutes probabilités, les éléments à section triangulaire colmataient les interstices d'un sol en ronds, tandis que les éléments aplatis appartenaient aux parois dont ils recouvraient le clayonnage.

Pl. 30/2-5 ; et pl. 14/2 : anneaux-supports en argile (*torches* ou *tores*), en argile peu cuite à gros dégraissant ; les diamètres sont compris entre 12 et 15 cm (provenance : caisson 4 ; n°s 137, 145, 8725 et 10912).

Un cinquième exemplaire figure dans le catalogue de l'exposition (CATALOGUE 1975, p. 61, D) ; provenance : caisson 1 ; n° 39.

Pl. 30/6 : *masse d'argile* de forme grossièrement hémisphérique, aplanie sur sa face inférieure ; des empreintes de doigts s'y voient nettement ; diamètre maximum ; 21 cm ; poids actuel : 2 kg 365 (provenance : caisson 4, n° 011) ; la cuisson est incomplète, vraisemblablement accidentelle⁴³.

Pl. 29/33 : fragment d'un boudin d'argile rectiligne de section circulaire (diamètre : 2,5 à 3 cm), long de 11 cm.

8.1.2.4 Bronze

Deux objets métalliques furent découverts durant la fouille du niveau VII.

Pl. 1/5 et pl. 31/2 : *rasoir* à dos échancré épais, souligné d'une rainure ; longueur : 6,5 cm (provenance : caisson 3 ; n° 012 ; pl. 5/2)⁴⁴.

Pl. 31/1 : fragment de tige recourbée d'une *épingle* déformée par le feu ; la pointe est mousse, la section épaisse (0,2 à 0,4 cm). Provenance : caisson 5 ; n° 11132.

8.1.2.5 Pierre

Pl. 1/3 : *brunissoir* losangé à angles et arêtes arrondis, poli sur toute sa surface. Dimensions : 5/3,3/1 cm (épaisseur maximale). Provenance : caisson 1 (pl. 20/2) ; n° 153.

Pl. 32/1-3 : *percuteurs* ou *broyeurs* en quartzite. Les traces de piquetage recouvrent soit la totalité de la surface (pl. 32/1), soit les 2 extrémités seulement (pl. 32/3), soit une zone circulaire (pl. 32/2). Provenance : caissons 2 et 4, n°s 7706, 10962 (cf. pl. 5/2).

42. Autres exemples : LAIS 1925, p. 328, fig. 2 ; BERSU 1934 ; KIMMIG 1968, p. 63, fig. 32.

43. Seule subsiste la moitié environ de la boule initiale. Eléments de comparaison : cf. MAIER 1961.

44. Même type : JOCKENHÖVEL 1971, pl. 33, n° 439 (avec 1 anneau ; provenance : CHEVROUX VD) ; *ibid.*, pl. 82.

Un éclat de *silex* beige translucide résultant du ravinage d'un bord de nucléus.

8.1.2.6 Bois de cerf

Pl. 31/4-10: le débitage du bois de cerf a été constaté à l'est du caisson (pl. 5/2). Il s'agit des fragments d'un bois de mue comportant meule (fig. 9), base du merrain et andouiller basilair (fig. 10), ainsi que la partie inférieure de l'andouiller central (fig. 8). Ce dernier élément présente les traces d'entaillage les plus nettes, en 2 gorges circulaires irrégulières. Des incisions ont également marqué les fragments 6, 8 et 10.

8.1.3 Interprétation

La couche VII correspond au début de l'occupation du Bronze final. L'extension minimale attestée est de 200 m². Les habitations furent construites sur un terrain horizontal, au bas de la pente douce que recoupe le caisson 1 et que l'on remarque au nord du chantier. Les structures consistent en un empierrement surmonté de limon sableux, en murets dont seule une assise a subsisté (1 exemplaire net dans le caisson 5; 2 moins évidents dans le caisson 4 et à l'ouest de celui-ci) et en parois réalisées en matière périssable (effets de cloisons apparents dans les caissons 1 et 4). L'axe des habitations paraît orienté nord-sud, ce que confirmeraient les sillons longitudinaux visibles dans le sol, vraisemblablement creusés par l'eau tombant des toits (caissons 4 et 1). Des foyers construits n'apparaissent qu'à l'est du caisson 1 (lignes 81-82) et dans le caisson 2.

Les vestiges découverts dans le caisson 4 résultent de l'activité d'un potier. Tessons surcuits et déformés, masse d'argile en cours de pétrissage durcie par le feu, témoignent d'un artisanat dont nous connaissons les productions: essentiellement des écuelles, jarres et pots. Parfois interprétés comme supports de vases ou pesons de métiers à tisser, les anneaux d'argile circulaire ont pu servir à maintenir verticalement des vases dans un four dont de nombreux fragments de clayonnage ou crépi, voire des pierres rubéfiées pourraient être des éléments. Décrivant le four de potier de Sévrier (Bronze final; lac d'Annecy, Haute-Savoie), A. Bocquet remarque:

«Intéressants sont les quatre tores (ou torches) et les nombreux bourrelets de calage en terre très grossière, non lissée, qui proviennent du voisinage de la sole. Ils étaient manifestement destinés à maintenir les vases en équilibre à l'intérieur de la chambre de chauffe⁴⁵».

Deux éléments essentiels font toutefois défaut pour que l'hypothèse d'un four soit pleinement confirmée: d'une part la fosse du foyer, latéral ou placé sous la chambre de cuisson; d'autre part, des éléments de la sole perforée séparant cette dernière de l'alandier où se concentraient gaz et fumées. L'extension de la fouille vers le sud et l'est permettrait peut-être de vérifier ces points importants.

L'attribution culturelle de la couche VII ne pose guère de problèmes. Dans sa totalité, le matériel peut être rattaché à la dernière phase de l'âge du Bronze final. Les pots à rebord en entonnoir et le rasoir à dos échancré constituent de bons fossiles directeurs, de même que l'apparition de la peinture (un cas observé à la Cité). Les écuelles à rebord, les jarres à bord ourlé et à cordon en relief⁴⁶, le ressaut marquant la limite entre

l'encolure et la panse de certains pots (pl. 27/13) s'accordent avec la définition proposée.

8.2 Couche VI

8.2.1 Structures

Dans la paroi nord des caissons 4 et 3 (pl. 6) se voit un second dallage attribuable à l'âge du Bronze final. Il se développe entre les lignes 62 et 72 mais ne peut être observé, par suite d'une lacune stratigraphique, de 63 m 50 à 68 m 70. A vrai dire, il s'agit de 2 empierresments superposés, séparés l'un de l'autre par quelques centimètres.

Irréguliers, ils se composent de blocs polyédriques dont les interstices sont comblés par du limon, de petits cailloux et quelques tessons (pl. 14/1). Nous n'avons pu séparer en 2 complexes les matériaux appartenant aux 2 phases du dallage VI, sans doute proches l'une de l'autre. Le dallage constituant la base de la couche VII fut refait à 2 reprises, et il est frappant que la limite orientale de cette zone se soit toujours située au même emplacement (pl. 15).

Une base de muret est visible dans la même stratigraphie, sur la ligne 72. Le limon intercalé entre ces gros blocs était mou tandis que le sol bordant ces structures était très compact, sans doute par suite d'un piétinement prolongé.

Deux trous de poteaux ont été fouillés dans le caisson 1 (pl. 19/4 et pl. 5/3 et 12/3). Les cavités sont séparées l'une de l'autre par 48 cm. Peu profondes (environ 10 cm), elles contenaient d'une part des pierres verticales et de petits blocs d'argile cuite (cavité nord); d'autre part, de grands tessons horizontaux et verticaux, des blocs d'argile cuite, 2 pierres disposées obliquement (cavité sud). Un troisième trou de poteau, d'un diamètre de 50 cm, bordé de pierres redressées, a été relevé à la limite est du caisson 4; le fond de la cuvette était rempli de terre carbonneuse (pl. 5/3 et 12/3).

Les trouvailles consistant en os et en tessons recouvraient essentiellement les dallages des caissons 4 et 3 et avaient contribué à en égaliser les niveaux. En dehors des limites de ce secteur, les tessons étaient épars et petits, sauf au centre du caisson 1 où figurait un ensemble comportant des fragments d'une jarre à rebord festonné.

8.2.2 Trouvailles

8.2.2.1 Flore

Comme dans la couche VII, le hêtre (*Fagus*) est bien représenté (13 charbons). Le chêne (*Quercus*, 11 ex.), le bouleau (*Betula*, 4 ex.), l'érable (*Acer*, 3 ex.) et le noisetier (*Corylus*, 3 ex.) l'accompagnent. Quatre grains de céréale ne peuvent être identifiés.

8.2.2.2 Faune

Les espèces représentées sont exactement les mêmes que dans la couche VII.

8.2.2.3 Céramique

La faible quantité de vases recueillis dans la couche VI (47 exemplaires au minimum) contraste avec l'abondant inventaire de la phase antérieure et ne tient pas seulement à la moindre superficie excavée (40 m², contre 70 m² dans le niveau VII), mais surtout à l'absence de vestiges témoignant d'activités artisanales exercées sur place. *Écuelles* (pl. 33/10-24), *jattes* (pl. 34/20-21), *pots* et *jarres* (pl. 33/1-9; pl. 34/1-19 et

45. BOCQUET et al. 1974, p. 3. Cf. également: HATT 1968; THÉVENIN 1970.

46. Particularités identiques: cf. HERRMANN 1966, pl. 55/17 et 83/A 1; PÉTREQUIN 1966, p. 41; DEHN 1972, pl. 11/C 2 et 28/A 1; RYCHNER 1974/75, fig. 6/8 et 7/3.

22-23; pl. 35/1-6, 9-19) ne présentent aucune différence par rapport à l'ensemble décrit ci-dessus.

Un tesson (pl. 35/7) a été gravé, après cuisson, de traits verticaux et obliques énigmatiques.

Un *anneau-support* d'argile (pl. 35/8) doit également être signalé.

8.2.2.4 Bronze

Pl. 31/3: *anneau*. Diamètre: 2,5 cm. Provenance: tranchée à l'est du chantier. N° 11130 (pl. 5/3).

8.2.2.5 Pierre

Pl. 32/4: petite *hache* en pierre polie, objet néolithique réutilisé? Longueur: 3 cm. Provenance: angle nord-ouest du caisson 1; n° 476 (pl. 5/3).

8.2.3 Trouvailles antérieures aux fouilles de 1971/1972

Deux objets marquants méritent d'être mentionnés dans le cadre de cette étude, bien que leur découverte remonte à 1896 et 1965. Leur attribution aux couches VI ou VII est indubitable.

Pl. 1/4 et pl. 36/4: *épingle* de bronze à petite tête vasiforme; longueur: 13 cm. Trois groupes de rainures horizontales occupent une longueur totale de 2,2 cm au sommet de la tige, où elles sont groupées en 2 séries de 7, et 1 de 5 éléments. La panse du petit vase (haut de 0,8 cm) est globuleuse, surmontée d'une épaule consistant en 2 troncs de cônes accolés par leur base la plus large; l'encolure consiste en un entonnoir; un sillon circulaire entourant un ombilic apparaît sur la face supérieure du récipient miniature. Provenance: place de la Cathédrale 7 (1965). N° 013⁴⁷.

Pl. 32/5 et pl. 36/3: petite *roue* de terre cuite à 4 rayons, complète bien que brisée anciennement en 7 fragments. Diamètre maximum: 12,9 cm; diamètre minimum: 12,5 cm. Le moyeu, perforé d'un trou de 0,6 cm de diamètre, présente un renflement sur l'une des faces de la roue. Le bandage comme les rayons sont formés de boudins à section grossièrement circulaire. L'argile gris-rose à dégraissant quartzueux est semblable à celle d'une grande partie de la céramique recueillie à la Cité. Texte du catalogue du Musée cantonal d'archéologie (Lausanne)^{47bis}.

24667. *Petite roue en terre cuite à 4 jantes* (sic), *moyeu percé, diamètre 12 cm. Cloître de la Cathédrale, mai 1896.*

L'épingle à petite tête vasiforme représente un nouvel élément confirmant l'attribution des couches VI et VII de la Cité à la phase la plus tardive du Bronze final.

La roue d'argile est une rareté digne d'attention. On connaît quelques spécimens de forme analogue à l'âge du Bronze, mais ce sont des objets peu fréquents et généralement de très petite taille. Les exemplaires les plus proches du nôtre par leur forme, leur matériau et leurs dimensions, mais non par leur localisation géographique, sont ceux de Dupljaja en Serbie: un chariot à 3 roues mû par des canards porte une divinité à la jupe en cloche⁴⁸. FORRER figure une petite roue d'argile provenant de Grandson-Corcelettes VD⁴⁹. D'autres exemplaires ont été découverts à Hauterive-

Champréveyres NE (pl. 17/4), dans le lac du Bourget (Savoie)⁵⁰, à Zurich-Haumesser ZH⁵¹, à Estavayer-Le Lac FR. Quant aux roues à 4 rayons en bronze, elles sont plus nombreuses, grandes comme celle de Cortailod NE⁵², ou très petites comme celle de la cachette de Vénat (Charente⁵³) et du chariot à 4 roues d'Acholshausen (Bavière⁵⁴) portant un vase.

Il y a lieu de distinguer, dans cet ensemble, entre les rouelles faisant office de bijoux ou d'amulettes et celles appartenant à des véhicules, authentiques ou réduits. C'est dans cette dernière catégorie que nous rangeons l'exemplaire lausannois. La protubérance unilatérale du moyeu permet d'imaginer, de l'autre côté de la caisse d'un chariot, une seconde roue présentant, du côté extérieur et symétriquement, cette même particularité. La présence d'un véhicule miniature sur la colline de la Cité témoigne de l'importance culturelle du site à la fin de l'âge du Bronze déjà. Il est regrettable que la localisation de la trouvaille (sépulture? sanctuaire? habitation?) ne soit pas mieux assurée.

8.2.4 Interprétation

La fouille, sur une faible surface, des niveaux du Bronze final a confirmé la pérennité d'un habitat où les constructions s'établirent de génération en génération aux mêmes emplacements. La limite des dallages n'a pas changé du début de la période VII à la fin de la phase VI, ni l'orientation des habitations. Trous de poteaux, soubassement de murets, foyers, dispersion des trouvailles fournissent de sommaires indications sur une architecture dont on suppose l'organisation rigoureuse sans pouvoir la vérifier. Si l'on admet qu'il faut explorer une surface d'un seul tenant représentant 4 fois au moins celle d'une hutte pour relever complètement une seule habitation, on comprendra que la zone fouillée à la Cité n'ait pu permettre de tracer des plans cohérents^{54bis}. Les recherches ont toutefois montré l'importance et la continuité de l'implantation protohistorique sur ce site, apportant un complément bienvenu à la connaissance des villages palafittiques vaudois de Nyon⁵⁵, Rolle⁵⁶, Saint-Prex⁵⁷, Morges⁵⁸, Lausanne⁵⁹; des nécropoles de Saint-Prex (La Moraine^{59bis}), Tolochenaz (Le Boiron⁶⁰), Saint-Sulpice⁶¹, Lausanne (Vidy⁶²); de l'habitat terrestre de Bavois VD⁶³.

Quant aux 4 squelettes ocrés découverts sous le chœur de la cathédrale durant les fouilles de 1909 à 1912, nous ne pensons pas que leur attribution au Bronze final soit défendable en l'absence de mobilier funéraire⁶⁴.

49. FORRER 1907, pl. 34/10.

50. Trois exemplaires au moins de petites roues à rayons (renseignement aimablement communiqué par Françoise Ballet, conservateur au Musée d'art et d'histoire de Chambéry).

51. WYSS 1971, p. 141, fig. 27/11.

52. *Annuaire de la Société suisse de préhistoire*, 43, 1953, p. 65.

53. JOFFROY et al. 1956, pl. 6, n° 92.

54. PESCHECK 1972. Douze petites roues de bronze à 4 rayons, provenant d'Italie, figurent dans l'ouvrage de WOYTOWITSCH (1978), pl. 50.

54bis. Habitats de hauteur du Bronze final en Suisse: *Annuaire de la Société suisse de préhistoire*, 19, 1927, p. 59; *ibid.* 24, 1932, p. 27-28; FREY et al. 1933-1935; BESSLER 1934; DRACK 1947; LAUR-BELART 1952 et 1955.

55. VIOLLIER 1927, p. 244.

56. *Ibid.*, p. 304-305.

57. *Ibid.*, p. 288.

58. *Ibid.*, p. 235.

62. Quatre tombes à incinération, demeurées inédites, y furent fouillées en 1962.

63. BLUMENTAL et al. 1978.

64. BACH et al. 1944, p. 29.

47. Nous devons à feu Michel Perret de nous avoir signalé et remis cet objet, recueilli parmi les débris résultant de la démolition d'un bâtiment. Parallèles: AUDOUZE et al. 1970, pl. 12-17; BEECHING 1977, photo 12.

47bis Nous remercions Raoul Wiesendanger, conservateur, de nous avoir signalé ce document inédit.

48. FORRER 1932, fig. 9/1 et fig. 10. Un second chariot de terre cuite, provenant de la même localité et portant lui aussi une figurine, ne comporte que 2 roues à 4 rayons (*ibid.*, fig. 9/2).

59. *Ibid.*, p. 190-191.

59bis. *Ibid.*, p. 288.

60. BEECHING 1976.

61. VIOLLIER 1927, p. 317.

